



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2022-126

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2022-09-26-00004 - Arrêté modificatif fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Bretagne Sud (Morbihan) (2 pages) Page 3

## **Bretagne10\_Direction régionale des douanes (DRD) / Pôle régional Tabac**

R53-2022-09-09-00007 - Décision de fermeture définitive du débit n° 5600301T Saint-Nicolas-Sur-Tertre. (1 page) Page 6

## **DIRM /**

R53-2022-09-26-00005 - Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet (2 pages) Page 8

R53-2022-09-26-00007 - Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient (3 pages) Page 11

R53-2022-09-26-00006 - Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix (2 pages) Page 15

ARS

R53-2022-09-26-00004

Arrêté modificatif fixant la composition  
nominative du conseil de surveillance du Groupe  
Hospitalier Bretagne Sud (Morbihan)

Délégation Départementale du Morbihan  
Département Animation Territoriale

**ARRETE MODIFICATIF**  
**fixant la composition nominative du conseil de surveillance**  
**du Groupe Hospitalier Bretagne Sud (Morbihan)**

**Le Directeur Général de**  
**l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et-aux territoires ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**Vu** l'arrêté du 30 octobre 2019 portant attribution de fonctions en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Monsieur Stéphane MULLIEZ ;

**Vu** la décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Madame Claire MUZELLEC-KABOUCHE, Directrice de la délégation départementale du Morbihan ;

**Considérant** la démission de Madame Christiane TREMEAUD en date du 7 février 2022, la candidature de Monsieur Thierry LE ROUZO, représentant APF France Handicap, en date du 19 septembre 2022, au sein du collège des représentants des personnalités qualifiées et des représentants des usagers, et l'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 22 septembre 2022 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Bretagne Sud, sis 5 rue de Choiseul, B.P. 12233, 56322 Lorient Cedex (Morbihan), n° FINESS : 56 000 5746, établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des 15 membres ci-après :

NOM	QUALITE
<b>Collège des représentants des collectivités territoriales :</b>	
Monsieur Fabrice LOHER	Maire de Lorient
Monsieur Stéphane LOHEZIC	Adjoint au Maire de Hennebont
Monsieur Michel BONHOMME	Représentant Lorient Agglomération
Monsieur Gilles CARRERIC	Représentant Lorient Agglomération
Madame Marianne ROUSSET	Représentant du Département du Morbihan

<b>Collège des personnels :</b>	
Monsieur Le Dr Jean-Louis BOIS	Représentant de la commission médicale d'établissement.
Monsieur Le Dr Guillaume BELLIARD	Représentant de la commission médicale d'établissement.
Madame Anne PERENNEC	Représentante des organisations syndicales
Madame Charlotte BARBIER	Représentante des organisations syndicales
Madame Nelly ETIEMBLE	Représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
<b>Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :</b>	
Monsieur Michaël QUERNEZ	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Monsieur Ronan LOAS	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Monsieur Christian FAIVRET	Personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Morbihan
Madame Marie-Noëlle MARECHAL	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet du Morbihan
Monsieur Thierry LE ROUZO	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet du Morbihan

**Article 2 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

**Article 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

**Article 4 :** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Vannes, le 26 septembre 2022

La Directrice de la délégation départementale du Morbihan



Claire MUZELLEC-KABOUCHE

Bretagne10\_Direction régionale des douanes  
(DRD)

R53-2022-09-09-00007

Décision de fermeture définitive du débit n°  
5600301T Saint-Nicolas-Sur-Tertre.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Décision de fermeture définitive du débit de tabac N° 5600301T  
sis à SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE 56910**

**Le directeur régional des douanes et des droits indirects de BRETAGNE**

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37,

Considérant la cessation d'activité de Monsieur BEAUDOUX Bruno gérant du débit de tabac n° 5600301T sans présentation de successeur et la radiation au registre du commerce et des sociétés à compter du 30 juin 2022 annonce n° 1816 publiée au BODACC n° 134B les 11 et 12 juillet 2022.

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n° 5600301T sis SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE (56910) à compter du 30 juin 2022.

Le présent arrêté sera transmis à la préfecture du Morbihan pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

**A Rennes le 09 Septembre 2022  
Pour le directeur interrégional des douanes  
par délégation  
Le directeur des Douanes**

**Pascale BURONFOSSE-BJAÏ**

DIRM

R53-2022-09-26-00005

Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant  
modification de l'arrêté de nomination des  
membres avec voix délibérative de l'assemblée  
commerciale de la station de pilotage de  
Brest-Concarneau-Odet



**ARRÊTÉ n° R  
(DIRM n° 60/2022)**

portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2/2022/DIRM-NAMO/DSG du 19 avril 2022 portant délégation de signature administrative à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°53-2020-12-22-002 (DIRM n°53/2020) du 22 décembre 2020 modifié, portant sur le règlement local de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R-53-2021-11-19-00009 (DIRM n°57/2021) du 19 novembre 2021 portant nomination des membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet ;
- VU l'arrêté du préfet de région Bretagne n°R53-2022-05-02-00001 (DIRM n°26/2022) du 2 mai 2022 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- VU la demande du président de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet du 2 septembre 2022 ;
- SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

Le 3 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°53-2021-11-19-00009 (DIRM n° 57/2021) du 19 novembre 2021 portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

### 3 - Représentants de la station de pilotage :

Titulaire : M. Tanguy DE KERROS

Suppléant : Mme Vicky HERAULT

Titulaire : M. Guillaume NARCY

Suppléant : M. Brieuc CARIOU

Titulaire : M. Pierre GACIC

Suppléant : M. Bruno GALLOT-LEGRAND

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Nantes, le 26/09/2022

Pour le préfet et par délégation,  
Alexandre ELY  
Directeur interrégional adjoint délégué de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

#### Ampliations :

Ministère de la Transition écologique (direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports, sous-direction des ports, bureau de la réglementation et de la régulation portuaire)

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur adjoint délégué, cellule communication études, chrono)

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral du Finistère

Membres titulaires et suppléants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet

Station de pilotage de Brest-Concarneau-Odet

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, direction des services administratifs et financiers, mission d'appui et des moyens mutualisés) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM

R53-2022-09-26-00007

Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient



**ARRÊTÉ n° R  
(DIRM n° 62/2022)**

portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R-53-2021-02-12-001 (DIRM n°09/2021) du 12 février 2021 portant règlement local de la station de pilotage de Lorient ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2/2022/DIRM-NAMO/DSG du 19 avril 2022 portant délégation de signature administrative à Mme Sandrine Sellier-Richez, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2022-05--02-00001 (DIRM n°26/2022) du 02 mai 2022 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2019-11-22-001 (DIRM n°42/2019) du 22 novembre 2019, portant nomination des membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient ;
- VU la demande du représentant de Humann et Taconet du 1er juillet 2022 ;
- SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2019-11-22-001 (DIRM n°42-2019) du 22 novembre 2019 modifié, portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

## MEMBRES TITULAIRES

## MEMBRES SUPPLEANTS

### Représentants des armateurs

M. Julien DUBOIS (Naval Group)

M. Ronan CREACH ( CAN)

M. Pierre-Louis ROLLAND (Humann & Taconet)

M. Mathieu LERAT (DTM)

### Représentants des usagers du port

M. Gilles LARTIGUE (AML)

M. Léopold RINVET (AML)

M. Marc L'HONORE (DPL)

M. Patrice LE FEL (IPL)

### Représentants de la station de pilotage

M. Bruno GALLOT-LE GRAND (Station de Lorient)

M. Tanguy de KERROS (Station de Brest)

M. Denis POULET (Station de Lorient)

M. Jean-Marc NEDELLEC (Station de la Brest)

### Représentants de l'autorité portuaire et du délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires

M. Vincent TONNERRE (SAS PCLBS)

M. David CABEDOCE (SAS PCLBS)

Mme Gaëlle LE STRADIC (CR)

Mme Christelle MAINGUY (CR)

Les autres dispositions de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2019-11-22-001 (DIRM n°42-2019) du 22 novembre 2019 restent inchangées.

### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Nantes, le

26/09/2022

Pour le préfet et par délégation,  
Alexandre ELY

Directeur interrégional adjoint délégué de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliations :

Ministère de la Transition écologique (direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports, sous-direction des ports, bureau de la réglementation et de la régulation portuaire)

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôles de politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur adjoint délégué, cellule communication études, chrono)

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral du Morbihan

Membres titulaires et suppléants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Lorient

Station de pilotage de Lorient

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, direction des services administratifs et financiers, mission d'appui et des moyens mutualisés) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne

DIRM

R53-2022-09-26-00006

Arrêté en date du 26 septembre 2022 portant  
modification de l'arrêté de nomination des  
membres avec voix délibérative de l'assemblée  
commerciale de la station de pilotage de  
Roscoff-Morlaix



**ARRÊTÉ n° R  
(DIRM n° 61/2022)**

portant modification de l'arrêté de nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2020-10-14-001 (DIRM n° 31/2020) du 14 octobre 2020 modifié, portant nomination des membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2/2022/DIRM-NAMO/DSG du 19 avril 2022 portant délégation de signature administrative à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°53-2021-12-17-00011 (DIRM n°70/2021) du 17 décembre 2021, portant sur le règlement local de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix ;
- VU l'arrêté du préfet de région Bretagne n°R53-2022-05-02-00001 (DIRM n°26/2022) du 2 mai 2022 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- VU la demande du président de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix des 2 et 7 septembre 2022 ;
- SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

Le 3 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2020-10-14-001 (DIRM n° 31/2020) du 14 octobre 2020, portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :



### 3 - Représentants de la station de pilotage :

Titulaire : M. Tanguy DE KERROS

Suppléant : M. Pierre GACIC

Titulaire : M. Guillaume NARCY

Suppléant : M. Briec CARIOU

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

#### **ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Nantes, le 26/09/2022

Pour le préfet et par délégation,  
Alexandre ELY  
Directeur interrégional adjoint délégué de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

#### Ampliations :

Ministère de la Transition écologique (direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports, sous-direction des ports, bureau de la réglementation et de la régulation portuaire)

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôles de politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur adjoint délégué, cellule communication études, chrono)

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral du Finistère

Membres titulaires et suppléants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Roscoff-Morlaix

Station de pilotage de Roscoff-Morlaix

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, direction des services administratifs et financiers, mission d'appui et des moyens mutualisés) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne